Le Burundi mène une politique de répression contre les journalistes

Le Journal International, 15/06/2013Burundi : la libertÃ© de la presse menacÃ©e GrÃ©gory ChariotLa libertÃ© de la presse se rÃ©duit davantage au Burundi. Le prÃ©sident Pierre Nkurunziza a promulguÃ©, mardi 4 juin, une loi sur les mÃ©dias qui risque de faire jaser. DÃ©sormais, la protection des sources va Ãªtre limitÃ©e et il est interdit de diffuser des informations sensibles sur le pays. Câ€™est une journÃ©e noire pour la libertÃ© de lâ€™information au Burundi. Le pays vient de faire un bond de plu vingt ans en arriÃ¨reÂ Â», a dÃ©clarÃ©, mardi 4 juin, Reporters sans frontiÃ¨res. La raisonÂ ? Le prÃ©sident de la RÃ©publique Burundi, Pierre Nkurunziza, a promulguÃ© une loi qui va limiter grandement la libertÃ© de la presse dans son pays. DÃ©jÃ adoptÃ© en avril par le Parlement, ce projet de loi vise Ã museler la capacitÃ© dâ€™investigation des journalistes, notamment celle des opposants au gouvernement. Avec 80Â % des siÃ¨ges de la chambre basse, le parti prÃ©sidentiel, Conseil national pour la dÃ©fense de la dÃ©mocratie â€" Forces de dÃ©fense de la dÃ©mocratie (le CNDD-FDD) nâ€™a eu au difficultÃ© Ã faire passer ce projet malgrÃ© les nombreuses rÃ©clamations des syndicats de la presse. De nouvelles restrictions Ã©ditorialesDepuis 2010 et lâ€™Ã©lection du nouveau prÃ©sident, les mÃ©dias burundais vivent dans un climat dif et cela ne devrait pas sâ€™arranger dans les mois Ã venir. La protection des sources est dÃ©sormais imitÃ©e, particuliÃ¨reme lorsque le sujet concerne Â«Â la sÃ©curitÃ© de lâ€™Ã‰tat, lâ€™ordre public ou le secret de la DÃ©fenseÂ Â». Ã‰viter les suj la norme. Soit un pas de plus pour la censure dans un pays qui se dit dÃ©mocratique. En cas de non-respect de ces nouvelles mesures, les amendes sâ€™Ã©lÃ¨vent entre 50Â 000Â FBU (25 euros) et 8 millions de FBU (4000 euros). Autant dire un montant supÃ©rieur au salaire annuel des journalistes burundais, dans un pays oÃ¹ le salaire annuel moyen sâ€™Ã©lÃ¨ve Ã 190 euros. Face aux critiques, Pierre Nkurunziza a dÃ©fendu la loi en dÃ©clarant sur la chaÃ®ne BBC AfriqueÂ : Â«Â Câ€™est loi moyenne par rapport aux autres dans le monde. Elle est faÃ§onnÃ©e Ã la taille du BurundiÂ Â».Â Exercer le mÃ©tier de journaliste risque aussi de devenir plus difficile pour les Burundais, il faudra en effet justifier dâ€™un niveau licence au minimum. Les annÃ©es dâ€™expÃ©rience ne comptent pas. Par ailleurs, le Conseil national de la communication (CNC) peut dorÃ©navant accorder ou retirer la carte presse. Or ce conseil est nommÃ© par lâ€™exÃ©cutif ce qui interroge sur son impartia Ã€ deux ans des prochaines Ã©lections prÃ©sidentielles, cette loi pourrait avoir des consÃ©quences dÃ©sastreuses sur la transparence et le pluralisme des mÃ©dias. Pour GÃ©lase Ndabirabe, lâ€™ex-secrÃ©taire gÃ©nÃ©ral du CNDD-FDD, cette loi surtout Ã recadrer les journalistes qui Â«Â ont laissÃ© tomber depuis 2010 leur mÃ©tier pour celui de politiciensÂ Â». Cette nouvelle mesure nâ€™a pas laissÃ© insensible la communautÃ© internationale. La Belgique, toujours proche de son ancienne colonie, a vivement rÃ©agi face Ã cette loi qualifiÃ©e de Â«Â liberticideÂ Â» par le syndicat des journalistes burundais. Le ministre belge des Affaires Ã©trangÃ¨res, Didier Reynders, a dÃ©plorÃ© cette situation quiÂ Â«Â pose de trÃ¨s sÃ©rieuses restrictions Ã lâ€™exercice du mÃ©tier de journaliste au Burundi et nâ€™apparaÃ®t pas en conformitÃ© avec les engagement pays a pris en tant que signataire du Pacte international relatif aux droits civils et politiquesÂ Â».Avant cela, une pÃ©tition appelant le chef de lâ€™Ã‰tat Ã ne pas promulguer la loi avait recueilli plus de 15Â 000 signatures, selon lâ€™Union burundai journalistes (UBJ). En vain. La dÃ©ception prÃ©domine aussi aux Nations Unies. Dans un communiquÃ©, le secrÃ©taire gÃ©nÃ©ral, Ban Ki-moon, exhorte le gouvernement du Burundi Ã mettre sa lÃ©gislation en accord avec la tradition dÃ©mocratique du pays et les normes internationales des droits de lâ€™homme. Â«Â M.Â Ban souligne que le droit Ã la libertÃ dâ€™expression et le pluralisme des mÃ©dias sont des Ã©lÃ©ments essentiels dans une dÃ©mocratie digne de ce nomÂ Â». P rappel, en octobre dernier, le Burundi avait obtenu, lors dâ€™une confÃ©rence de donateurs Ã lâ€™ONU, plus de 1,5 milliard dâ€™euros dâ€™engagements pour financer son dÃ©veloppement sur les quatre prochaines annÃ©es. En Ã©change, ses responsables doivent donner des assurances en matiÃ¨re de dÃ©mocratie, et notamment sur la libertÃ© dâ€™expression. Â«Â Burundi, les journalistes et responsables de mÃ©dias privÃ©s qui sâ€™efforcent de sâ€™exprimer librement et dâ€™enquÃªte sujets sensibles sont soumis Ã une terrible campagne dâ€™intimidation, symbolisÃ©e par des convocations Ã rÃ©pÃ©tition. L contre le dÃ©couragement est devenu leur dÃ©fiÂ Â», a dÃ©noncÃ© Reporters sans frontiÃ¨res.Depuis quelques mois dÃ©jÃ , gouvernement burundais mÃ¨ne une politique de rÃ©pression contre certains journalistes. Ainsi, Jean-Claude Kavumbagu, directeur du journal en ligne Net Press, a passÃ© dix mois en dÃ©tention prÃ©ventive pour avoir remis en question la capacitÃ© de lâ€™armÃ©e face Ã la menace terroriste islamiste dâ€™Al-Shabaab. Il avait dâ€™abord Ã©tÃ© accusÃ© de trahison et la j requis la perpÃ©tuitÃ©. En grande instance, le tribunal de Bujumbura a ordonnÃ©, finalement, sa libÃ©ration en requalifiant son dÃ©lit en dÃ©lit de presse. Plus rÃ©cemment, le cas de Hassan Ruvakuki agite lâ€™opinion. En juin 2012, il a Ã©tÃ© condamn prison Ã vie pour participation Ã une activitÃ© terroriste. En appel, sa peine a Ã©tÃ© rÃ©duite Ã trois ans, avant dâ€™Ãªtre lib mars dernier pour des raisons de santÃ©. Il Ã©tait accusÃ© dâ€™Ãªtre impliquÃ© dans une attaque lancÃ©e depuis la Tanzani visant lâ€™est du pays. Le journaliste se contentait de suivre les activitÃ©s de cette rÃ©bellion dans le cadre de son mÃ©tier. Outre les journalistes, la censure sur Internet est aussi de mise. La CNC a dÃ©cidÃ© de suspendre 30 jours le site dâ€™information,Â Iwacu,Â suite Ã certains commentaires, jugÃ©s inappropriÃ©s, parus sur le forum.Â Â«Â Cette dÃ©cision e prÃ©cÃ©dent. Jusquâ€™Ã prÃ©sent, le CNC nâ€™avait jamais pris de sanction contre un site Internet, encore moins contre u en ligne. Nâ€™est-il pas plus appropriÃ© de dÃ©battre des commentaires censÃ©s poser problÃ¨me plutÃ´t que de suspendre lâ€™ensemble dâ€™un forumÂ ? Nous craignons que surgisse avec cette dÃ©cision une nouvelle forme de contrÃ´le sur les m et lâ€™expression libre des opinionsÂ Â», a une nouvelle fois commentÃ© RSF. De nombreux journalistes ont annoncÃ© voulo contester la loi devant la Cour constitutionnelle, puis si nÃ©cessaire, de saisir la Cour africaine des droits de lâ€™homme et des peuples, voire le Conseil des droits de lâ€™homme de lâ€™ONU.